



**Saint-Symphorien-
d'Ozon**

Nombre de conseillers : 29

Présents : 25

Pouvoir : 3

Absents : 1

Quorum : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE
DE SAINT SYMPHORIEN D'OZON
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022

DELIB-2022-60

L'an deux mil vingt-deux, le 18 octobre, 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Symphorien d'Ozon, dûment convoqué le 12 octobre, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre BALLELIO Maire

Secrétaire de séance : Séverine MORA

MEMBRES PRESENTS :

Pierre BALLELIO - Lilian CARRAS - Sylvie CARRE - Jean-Christophe LEGENDRE - Mireille SIMIAN - Yves PLANTIER - Ludovic GAGUIN - Séverine MORA - Guy PERRUSSET - René WINTRICH - Michel MOULIN - René MARTINEZ - Elisabeth TEYSSOT - Marie-Annick FRANÇOIS - Christian ROYET - Pascale LUCARELLI - Laurence BECKERS - Valérie SPYCKERELLE - Geneviève GLEYNAT - Bruno BARAZZUTTI - Arnaud DELEU - Nicolas VERVLIET - Françoise HAMAILI - Grégory AGUS - Jean Loup ODET

POUVOIRS :

Patrizia MAURIN qui donne procuration à Sylvie CARRE
Nadine BROUTY qui donne procuration à Nicolas VERVLIET
Sylvie COLOMBET qui donne procuration à Arnaud DELEU

ABSENT(E) :

Myckaëlle MARRY

OBJET : **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021**

FP/Traité en commission "Voiries et réseaux divers, hydraulique et environnement, cadre de vie" le jeudi 29 septembre 2022 "

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le Conseil municipal :

- PREND acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération ;
- DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr

■ télétransmis en Préfecture
Le 20 octobre 2022

■ Date de mise en ligne sur
le site Internet de la collectivité
le 20 octobre 2022

Le Maire,



Pierre BALLELIO

Le secrétaire de séance,



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours administratif en préfecture pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en préfecture,
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture
069-216902916-20221018-DELIB2022-60-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022